

Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu



Saint-Sauveur-Camprieu

REHABILITATION DU LAC DU DEVOIS

Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement

PIECE B : IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE



ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Janvier 2022

LE PROJET

Client	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
Projet	Réhabilitation du lac du Devois
Intitulé du rapport	Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement
Pièce du dossier	Pièce B : Identification de pétitionnaire

LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie Sud-Ouest – 2 rue Pasteur – 12 000 RODEZ Tel : 05.65.75.51.41 - rodez@cereg.com www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - 2021-CISO-000121

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Août 2021	Cyril CRANSAC	Jacques de la Rocque	Version minute initiale
V2	Octobre 2021	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Version déposée
V3	Janvier 2022	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	Intégration des remarques



LE PETITIONNAIRE



La pièce B a pour objectif de présenter le pétitionnaire.

Le pétitionnaire est la **Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu**

Ses coordonnées sont indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Coordonnées du pétitionnaire

Raison sociale	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
Nature juridique	Administration publique
Code APE / NAF	8411Z
SIREN	213002975
Commune siège	30 750 - Saint-Sauveur-Camprieu
Département	Gard
Région	Occitanie
Date de création	01/01/1982
Coordonnées du siège	Rue Principale 30 750 Saint-Sauveur-Camprieu Tél. : 04 67 82 60 26 Fax : 04 67 81 08 55 Mail : saint-sauveur-camprieu@orange.fr

La personne signataire de la demande d'autorisation environnementale est **Nicole AMASSE**, maire de la commune.

Fait à St Sauveur Camprieu
Le 8 Novembre 2021

Madame le Maire AMASSE Nicole

Signature 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU**

Nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 09
votants : 09

L'an deux mille vingt -et-un
Le dix-huit décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/12/2021

PRESENTS :

MMES/MM. AMASSE Nicole, ARBOUX Franck (en visio-conférence),
BERTRAND Michel, BARNAUD Philippe, ARJAILLES Fabien, MINIOU
Romane, NIEL Christine, ROUX Patrick, CHOQUET Marion.

ABSENTS :

MME MAURIN Florence
M. RODRIGUEZ Roger.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame BASTIDE Viviane a été désignée pour remplir ces fonctions.

OBJET :

APPROBATION DU « PROJET DE RÉHABILITATION DU LAC DU DEVOIS A SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU » ET DONNANT DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNER ET S'ENGAGER EN SON NOM

Madame Le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-1 à 6 du Code de l'Environnement a été réalisé.

Considérant que le dossier n'a pas montré d'incidences notables sur l'environnement et notamment sur la ressource en eau et les écoulements des eaux, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

➤ D'EMETTRE un avis favorable au dossier ;

➤ DE DEMANDER l'ouverture d'une procédure de type « loi sur l'eau » ;

.../...

➤ D'AUTORISER Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Nicole AMASSE



- ⇒ Transmis à la Préfecture du Gard, le 20/12/2021
- ⇒ Reçu à la Préfecture du Gard, le
- ⇒ Retour en Mairie, le
- ⇒ Publié ou affiché le